

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2009

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES – HENAFF – LAMANDÉ – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS – LE BERRE – PHILIPPE – LE BRIGANT – MORINIERE – PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU.

Absents : SUC (procuration à CADIOU)

Le procès verbal de la séance du 2 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire évoque le travail au sein du Conseil Municipal de Mr Bernard HERRY, Adjoint aux Sports, décédé le 25 août 2009. Bernard HERRY a œuvré pendant 20 ans au service du mouvement sportif et notamment auprès des équipes de jeunes du club de Hand Ball.

L'assemblée communale observe une minute de silence.

Mr le Maire donne ensuite lecture de la lettre de démission de Mme Monique HENAFF, Conseillère Municipale. Mme HENAFF précise avoir déménagé et fait valoir des motifs familiaux et professionnels.

❖ Bilan saison 2009 :

▪ Office du Tourisme :

Intervention de Mr BRUN, président de l'Office du Tourisme. Suspension de séance à 19h15.

Mr BRUN présente rapidement son activité hôtelière ; il s'agit d'un établissement de luxe de petite capacité.

Mr BRUN souligne la forte diminution de la fréquentation étrangère (anglais, hollandais, espagnol). La clientèle française était sensiblement plus présente. Les hébergements en camping et gîtes ont été privilégiés. Les touristes français ont recherché des hébergements et de la restauration de moindre standing.

Mr BRUN présente la « démarche qualité » mise en place par Yann LE BRIS. Les premiers résultats sont plutôt encourageants.

Le Maire note une forte fréquentation de la Région Bretagne et Paris.

Mr LE BIHAN déplore la publicité faite autour des algues vertes et de la mort d'un cheval. Mr BRUN constate peu d'annulations de réservations malgré la forte communication sur les algues.

La séance reprend à 19h27.

▪ Camping municipal :

En juillet et août, l'occupation des emplacements a connu une légère diminution de - 4,23 % et -6,16 %.

Le Maire dit que le mois de septembre se présente bien en terme de fréquentation.

▪ Centre nautique :

Mr LAMANDE souligne une perte de 7 000 € sur « l'opération Locquémeau ». Il faudra envisager une participation de cette commune.

Un bilan complet sera présenté en octobre ; la saison 2009 ne sera pas très bonne ; les vents n'ont pas été favorables.

Les aménagements programmés dans le bâtiment sont pratiquement terminés. L'inauguration aura lieu prochainement.

▪ Cap Armor :

Mr le Maire note une progression sensible de l'activité même si l'équipe renouvelée a rencontré des difficultés de mise en place en début de saison.

Mr GUEHL fait remarquer que le bilan financier n'est pas complet. Des factures ont été communiquées après la rédaction du bilan.

- SNSM :
Le Maire fait état d'une saison calme (piqûres de vives et recherches de personnes)
- Fleurissement 2009
Un prix d'honneur dans la catégorie 3 000 à 5 000 habitants et présentation au concours régional.
- Activité estivale 2009
Le Maire rappelle la médiatisation du phénomène algues vertes et la mort du cheval sur Saint Michel en Grève.
Depuis 1983, le Conseil Général a fait un travail important à travers des études (courantologie, analyses sur les cours d'eau) pour comprendre et lutter contre la prolifération. Le résultat n'est pas négligeable : stabilisation des taux de nitrate.
Mr LAMANDE dit que la démarche est engagée pour revoir les pratiques agricoles en accord avec les agriculteurs. Un accompagnement financier est également nécessaire.
Le Maire dit qu'un financement de 215 000 € est annoncé après la visite de Mr FILLON ; il s'agit d'une goutte d'eau. Le coût de la prévention est beaucoup plus élevé. Un plan d'actions est annoncé avec implications de plusieurs ministères. Il faudrait surtout investir dans l'aménagement foncier et conforter le travail des bassins versants. Les partenaires sont nombreux ; ils doivent tous participer sans harcèlement.
Mme PERES-RAVOUX considère qu'il est important de participer aux manifestations pour soutenir l'exaspération de la population. Ces manifestations sont utiles ; elles font bouger les choses.
Mr BRIGANT dit que les manifestations au mois d'août tous les ans portent préjudice au tourisme et à l'économie locale.

❖ Abrogation partielle du POS :

Le Maire propose une réunion de travail du Conseil Municipal sur cette question. Mr LAMANDE considère qu'il s'agit d'un problème majeur : l'application de la « loi littoral » s'oriente vers un durcissement. Il faudra l'expliquer à la population. La « loi littoral » évolue en fonction de la jurisprudence. Il convient d'engager une démarche auprès des autres communes pour intervenir auprès du préfet et ensuite du législateur.

Le Maire dit qu'une réunion se tiendra prochainement à Plestin avec Mr le Sous-Prefet et les services de l'Equipement pour visiter les terrains concernés par l'abrogation partielle.

❖ Réforme des Collectivités Territoriales :

Le Maire dit que des incertitudes entourent l'avenir des Collectivités Territoriales. Le gouvernement annonce notamment la suppression de la taxe professionnelle. C'est une évolution du financement des collectivités. L'intervention de l'Etat avec des dotations sera plus importante. L'autonomie financière des communes est encore amoindrie.

❖ Privatisation de la Poste :

Le Maire dit qu'une « votation » est organisée le samedi 3 octobre sur la privatisation de la Poste.

Mr JEFFROY dit qu'en tant qu'élus, membres d'associations, il faut relayer clairement et se prononcer très fortement sur les mouvements sociaux et problèmes actuels : la Poste, les services publics, la place des jeunes (16-25 ans)... Il est important de se positionner avec virulence si nécessaire.

Mr LAMANDE partage l'analyse de Mr JEFFROY : il faut faire de la politique et pas seulement gérer.

❖ **Aménagement foncier - maîtrise d'œuvre des travaux connexes :**

Le Maire dit que la Commission d'appel d'offres a examiné le 3 septembre 2009, les propositions de maîtrise d'œuvre (5 dossiers).

L'avis est paru dans le Ouest France 22 du mardi 7 juillet 2009.

La Commission propose de retenir le Cabinet « Nicolas et associés » ; le forfait de rémunération est fixé à 22 500 € HT pour une « enveloppe travaux » de 750 000 € HT ; soit un taux de 3 %.

Les techniciens du Conseil Général considèrent que les derniers ratios / hectare connus en matière d'aménagement incitent à envisager une enveloppe financière de l'ordre de 1 000 000 à 1 200 000 € HT.

La commission a demandé au Cabinet « Nicolas et associés » de préciser l'éventuelle évolution de sa rémunération pour une enveloppe de 1 000 000 à 1 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition du Cabinet « Nicolas et associés ».

Mme LE GALL dit que de nombreux agriculteurs souhaitent revoir l'avant-projet, au cas par cas, avant d'arrêter les décisions.

Le Maire répond que des échanges sont encore possibles. Le projet n'est pas encore ficelé.

❖ **Création d'un cimetière communal - acquisition foncière :**

Les Services Fiscaux (domaine) ont été consultés pour établir la valeur vénale de la parcelle AE 546 P (4900 m²). Le prix maximum est de 196 000 € avec une marge de négociation de 10 %. La commune a proposé à la congrégation un prix de 179 500 € (36,63 € le m²).

La valeur du terrain situé le long de la voirie et des réseaux (sur 30 mètres de profondeur) est estimée à 128 250 € et le solde à 51 250 €.

La commune attend actuellement la réponse du propriétaire.

❖ **Réserves foncières - Pont Ar Porthéour :**

Le Maire annonce que les terrains du Peulven sont vendus. Un projet est envisagé à Pont Ar Porthéour sur une zone NA de 54 069 m². Il est proposé de reconduire les prix d'achat de foncier du Peulven.

La demande de logements sociaux est en chute ; les nouvelles réalisations s'orientent vers une meilleure qualité énergétique avec accession à la propriété.

Le Pass Foncier peut aider à la réalisation de ces projets.

❖ **Vente du Toulinet - propriété RAWLINS - déclaration d'intention d'aliéner :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

❖ **Schéma Directeur eaux pluviales - coefficients d'imperméabilisation :**

Le Maire dit que le coefficient d'imperméabilisation correspondant au ratio de la surface imperméabilisée sur la surface totale de la parcelle. La surface imperméabilisée comprend la toiture, abris de jardin, véranda et les aires goudronnées.

Les coefficients ne doivent pas pénaliser les propriétaires et éviter un coût économique trop important pour la commune par un surdimensionnement du réseau des eaux pluviales.

Les coefficients proposés :

Zonage	Proposition coefficient d'imp
Zones urbanisables	
Nab	0,60
Nac	0,30
Nad	0,20
Nae	0,20
NAL	0,20
Nay	0,80
Zones urbanisées	
UA	0,70
UB	0,40
UC	0,30
UD	0,20
UE	0,60
UY	0,80
Zones naturelles	
NC	0,10
ND	0,10

Le Conseil Municipal adopte les coefficients proposés.

❖ **Inondation de la propriété STEPHAN - expertise judiciaire :**

Le Maire dit que Mme STEPHAN a engagé une procédure devant le T.A. de Rennes pour définir les responsabilités. Le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal administratif avec l'assistance de Maître LAHALLE.

❖ **Eclairage public - Park an Allée :**

Le Conseil Municipal décide de remplacer un foyer à Park An allée pour un montant de 550 € TTC. La commune participe à hauteur de 80 % du coût TTC.

❖ **Passerelle sur le Yar :**

Le Conseil Municipal adopte le projet de création d'une passerelle sur le Yar (près de la station de pompage d'eau pour l'usine du Yar).

Le projet concerne Plestin et Tréduder.

Le coût total est de 12 498 € TTC.

Le financement Conseil Général et Région représente 50 %.

Les communes participent chacune pour 3 124,50 € TTC.

❖ **Lannion Trégor Agglomération - convention « transports spéciaux » :**

Lannion Trégor Agglomération prend en charge, pour l'année scolaire 2009-2010, les transports d'enfants pour les écoles (sorties pédagogiques) ainsi que les sorties CLSH. Accord du Conseil Municipal.

❖ **Réalisation d'emprunts :**

Le Maire présente les offres des organismes prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) pour des financements de 300 000 (assainissement) et 500 000 (espace culturel). L'assemblée souhaite disposer de tableaux d'amortissement pour les différents produits proposés.

❖ Chapelle Sainte Barbe – peintures murales :

Le Conseil Municipal donne son accord pour une étude visant à déterminer l'étendue du décor peint ainsi qu'à déceler les éventuelles couches de polychromie sur les murs. Le coût de l'opération s'élève à 2 500 € HT.

❖ Ressources humaines – tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal donne son accord à la titularisation de Mlle DANIEL sur un temps non complet (80 % ou 28/35^e).

Mlle DANIEL intervient depuis plusieurs années dans divers services (école maternelle, garderie, centre de Loisirs, ménages, camping). ; l'intéressée est titulaire du BAFA et du CAP Petite Enfance et s'engage à passer le BAFD.

Le volume horaire se partage entre l'école maternelle (700 heures), les mercredis (370 heures) et les petites vacances scolaires (animation/direction) pour 167 heures.

L'assemblée décide la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (28/35^e).

Une promotion de grade a été accordée à Nicolas LE BEC. Le Conseil Municipal décide la création du poste correspondant : adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Une modification de la durée hebdomadaire de service est accordée à Mme CUDENNEC. Le temps de travail passe de 30/35^{ème} à 28/35^{ème}.

Le ratio promus-promouvables est fixé à 100 % pour l'année 2009 par le Conseil Municipal. Trois agents de la filière technique sont concernés par cette mesure.

❖ Questions diverses :

▪ Motion de la Poste :

Le Conseil Municipal adopte la motion contre la création d'une société anonyme et pour le maintien du service public de la Poste.

▪ Centre Nautique – stagiaires été 2009 :

L'assemblée donne son accord pour le versement d'un dédommagement aux aides moniteurs de l'été 2009 sur la base de 100 € / par semaine.

▪ Centre nautique – CAE passerelle :

Jérémy PELLETIER sera recruté dans le cadre d'un contrat CAE de 12 mois. La Collectivité versera un salaire à hauteur de 120 % du SMIC et percevra une aide de l'Etat de 90 % du SMIC.

Il s'agit d'une formation en alternance licence PRO dans le domaine du nautisme.

▪ Dissimulation réseau France Telecom à Sainte Barbe

L'assemblée autorise le Maire à signer la convention France Telecom. Le coût de l'opération s'élève à 788,89 € HT.

▪ Admission en non valeur (chèques vacances) :

L'assemblée décide l'admission en non valeur du titre 889/2002 pour un montant de 92,99 €.

▪ Club de Badminton – championnat du monde :

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € au club.

▪ Prêt sur l'honneur – demande de Mlle MAHE :

Il est convenu de saisir le CCAS pour l'examen de cette question.

▪ Abrogation partielle du POS – convention Maître LAHALLE

Le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable à l'abrogation partielle se déroulera prochainement. Le dossier est soumis à l'enquête comprend une note

juridique sur les conséquences de l'abrogation. Cette note complètera les documents graphiques préparés par le Cabinet LEOPOLD.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par Maître LAHALLE pour un montant de 956,80 € TTC.

▪ **Lannion Trégor Agglomération – Convention « Agglo taxi » :**

Le Conseil Municipal adopte les termes de la convention « Agglo Taxi » une indemnisation de 100 € est versée chaque année à la commune.

▪ **Convention « actes » : télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité :**

Le Conseil Municipal décide de transmettre les délibérations et les arrêtés municipaux (police et personnel).

▪ **Traitement des matières de vidange en station d'épuration :**

Le Maire rappelle les demandes des « vidangeurs » qui souhaitent déverser les produits de vidange (fosse septique) à la station d'épuration.

Le SATESE, à la demande de la commune, fait savoir que le dépotage de matières de vidange est une activité très réglementée. La station de Plestin n'est pas adaptée pour recevoir des matières ; il y a un risque de dépassement de la charge de pollution acceptable par le site.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter les matières de vidange.

▪ **Service Enfance Jeunesse – garderie périscolaire :**

Le service souhaite agrandir le local d'accueil des enfants ; une partie du G3 (40 m²) pourrait répondre à la demande. Une visite des lieux sera prochainement organisée.

▪ **INSEE – enquête de recensement population :**

Une enquête de recensement débutera en janvier 2010. Une dotation de 8 610 € est attribuée à la commune.

Mme OLLIVIER est chargée de coordonner l'opération au niveau local.

▪ **Recensement agricole :**

1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011

▪ **Diagnostic accessibilité :**

Le diagnostic doit être réalisé avant le 31 décembre 2009 pour les ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

▪ **Association « Les amis du Yar au Douron »**

L'association a été dissoute ; le solde en caisse (4 612,86 €) est versé au CCAS.

▪ **Spectacle « Bandit d'Offenbach »**

Mr LAMANDE propose de faire venir ce spectacle à Plestin ; un plestinais fait partie de la troupe.

▪ **Congrès des Maires**

Du 17 au 19 novembre à PARIS.

▪ **Centre de gestion :** les 8 et 9 octobre – colloque.

Sur la réforme de l'organisation territoriale française.

▪ **Carré magique :**

Mr LE GALL, directeur du Carré magique remercie la commune pour avoir accueilli une pièce de théâtre, place de Kerilly.

- **Retable de Saint Sébastien :**
Le Conseil Général n'accorde pas de subvention pour les travaux de restauration du retable.
- **Pandémie grippale :**
Mise en place du dispositif réglementaire.
- **Festival vent de grève :**
Char à voile – course des élus (Bruno PHILIPPE et Yves BIANNIC)
- **Repas des anciens :**
Le 11 octobre – mise en place le vendredi 9 octobre à 10 h 30.
- **Droit de préemption – ferme de Kergus :**
Mr LAMANDE dit que Lannion Trégor agglomération ne retient pas ce site pour le projet de maison du tourisme.
- **Taxe sur les terrains à bâtir :**
Mme PERES RAVOUX demande les conditions de l'exonération de la taxe sur les terrains à bâtir pour les terrains qui deviennent non constructibles sur la Corniche de l'Armorique.
Mr LOPES dit que l'exonération sera possible à partir du 1^{er} janvier 2010.
- **Commission des impôts :**
Le 16 octobre à 14h
- **Pardon de Plestin :**
Mr PETIBON dit qu'un jeu de piste est organisé avec les commerçants.
- **Acquisition de défibrillateurs :**
Mr PETIBON annonce l'installation de défibrillateurs au boulodrome, à la salle des sports et au terrain de foot ; un quatrième est disponible en mairie pour les associations.
Une formation à l'utilisation de l'appareil est proposée à la caserne des Pompiers les 11 et 18 octobre.
- **LTA – réunion du samedi 10 :**
Mr LOPES incite ses collègues à répondre favorablement à l'invitation de LTA pour débattre de sujets importants pour l'avenir, le samedi 10.
- **Voirie – sécurité :**
Mme DAGORN attire l'attention sur le mauvais état de la route de Saint Haran. Le quartier connaît également des difficultés de liaisons téléphoniques.
- **Exposition de photos couleurs :**
Mr LE BERRE propose une exposition de photos couleurs sur les murs (quatre chemins et rue de Kergus). Ces photos représentent le marché de Plestin sur 10 panneaux. Le coût de l'opération est de 950 €. Le Conseil Municipal est favorable au projet qui sera financé par la Taxe de séjour.

Fin de la séance à 21H40

Le Maire
A. LUCAS

